



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mai à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,  
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,  
Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS,  
Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Absent : Roland SEUX

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL  
2024 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2024, joint à la présente délibération.

DESIGNE Thierry SOLEILHAC pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Thierry SOLEILHAC

**COMMUNE DE BLAVOZY****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Laëtitia PRADINES, Valérie GAGNE, Bernadette PELISSIER  
Anne-Marie TORE, Sabine JOUVHOMME,

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS

Absentes ayant donné pouvoir :

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Christine SIMON qui a donné procuration à Anne-Marie TORE

Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

16 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 15 MARS 2024 et désignation secrétaire de séance

II. FINANCES

1. Vote des budgets primitifs 2024 :

1.1. Budget principal

1.2. Budget annexe « Centrales Photovoltaïques »

1.3. Budget annexe « Pôle Santé »

1.4. Budget annexe « Lotissement Les Bleuets »

1.5. Budget annexe « Lotissement Les Rives de la Sumène »

2. Vote des taux d'imposition des trois taxes locales directes

3. Détail du compte 6232

4. Bourse d'été jobs jeunes

5. Participation financière de la commune au Sivom de Fleuve en Vallées

6. Subvention emploi éducateur sportif

7. Fongibilité des crédits

8. Rénovation thermique du gymnase : validation APD et Avenant MOE

9. Réhabilitation bâtiment vacant pour Mairie : choix des entreprises

10. Lotissement Les Bleuets : choix de l'entreprise pour voirie

11. SDE : adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

III. PERSONNEL

1. Création de poste

2. CDD

IV. FONCIERV. DIVERS

Compte-rendu des débats :I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Valérie GAGNE

II. Finances

En préambule, Franck PAILLON rappelle que la commission des finances s'est réunie deux fois : pour le fonctionnement et pour l'investissement.

L'objectif est de dégager un résultat positif entre dépenses et recettes courantes, pour un report en investissement permettant notamment d'alimenter les ressources propres.

Cet exercice est contraint par le peu d'encours actuel, par une augmentation des charges d'énergie, et une diminution régulière des baisses de l'Etat, à échéance de 4 à 5 ans.

Les investissements, importants cette année, sont bien accompagnés par les partenaires, Département, Région, Etat, Europe.

1. Vote des budgets primitifs 20241.1. Budget principal

Présentation par Serge ABOULIN, adjoint aux finances :

Dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel : même nombre d'heures travaillées par rapport à l'an dernier. Au moins 5 salariés ont été soit en arrêt maladie soit en mi-temps thérapeutique en 2023 et en 2024, nécessitant de faire appel à du personnel extérieur. Le remboursement par l'assurance est limité à 80% du coût salarial, avec un délai de carence de 40 jours.

Personnel non titulaire : prévision des recrutements, prolongation d'un CDD pour trois mois.

Serge ABOULIN revient ensuite sur les décisions prises par le SIVOM de Fleuve en Vallées :

Le dernier conseil syndical, très constructif grâce au travail fourni par Stéphane PALEY, a permis d'établir le coût à la journée, coût par enfant, coût de l'heure.

Les choix faits vont permettre de diminuer le déficit du SIVOM, en augmentant notamment les tarifs sur le périscolaire (de 20 euros à l'année à 80 euros en moyenne), en fonction du quotient familial sachant que 25% des familles atteignent la catégorie la plus haute (11 catégories).

Franck PAILLON et Danièle VALLERY soulignent la potentielle incidence sur le nombre d'enfants fréquentant le périscolaire ?

Serge ABOULIN prévoit une réunion pour discuter des options prises au conseil du SIVOM.

- Energie (eau, électricité, gaz, carburant) : Analyse des hausses et des baisses possibles

- Entretien réparation : produits d'entretien, petit équipement, location matériel, maintenance....

Même budget an dernier

- Informatique : le coût de la maintenance est en augmentation mais serveur extérieur donc pas de coût d'investissement à prévoir.

- Autres : chaque chapitre est ensuite détaillé compte par compte

Les dépenses de fonctionnement sont restreintes au maximum

Recettes de fonctionnement :

- Analyse des différents recettes : à retenir notamment l'augmentation liée aux concessions cimetières à la suite de la reprise des tombes par la commune et qui seront revendues, fiscalité, dotations et participations, etc.

- Taxes foncières :

Le budget de fonctionnement fait ressortir que la CAF nette libérée est très faible, malgré de gros efforts fournis depuis plusieurs années sur la maîtrise des dépenses. La baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges notamment d'énergie, entraînent un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement très faible et nécessitant une révision des taux de la taxe foncière.

L'analyse de la Capacité d'Autofinancement Nette (calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles) montre qu'elle n'est pas suffisante pour maintenir le niveau de la commune.

La commission des finances réunie le 25 mars dernier pour étudier le budget de fonctionnement propose à l'unanimité une augmentation de 3 points.

Le sujet étant évoqué, il est proposé au vote les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.24 %
- Taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 105.07 %
- Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 7.25 %

Vote : 15 voix pour, 3 contre, 1 abstention

Dépenses d'investissement :

- Réhabilitation de la mairie (subventionné à 65 %) : cout d'environ 400 000 € non prévus lors du lancement du projet pôle santé dans le même bâtiment. Mais les travaux du pôle santé ont montré que la structure de ce dernier devait être consolidée sans attendre.

- Rénovation du CSC : réfection complète du rez-de-chaussée + mobilier (subventionné à 67 %)

- Toiture gymnase : dépense non prévue à si brève échéance mais devenue indispensable à la suite des fuites d'eau persistantes (accompagné par la Région et le Département et demande en cours pour le Fonds Vert).

Patrice LHOSTE interroge sur la réponse de l'assurance pour les panneaux photovoltaïques. Michel BEGON répond que les 130 000 euros de panneaux pourrait peut-être pris en charge mais il attend la réponse de l'assurance. Il rappelle que la nouvelle toiture, en plus de pouvoir accueillir les panneaux photovoltaïques, assurera l'isolation thermique et phonique du bâtiment.

- Etude de faisabilité géothermie
- Vidéoprotection
- Voirie : désamiantage RN88 (subventionné à 80%)
- Aménagement et réseaux du bourg : 3 phases, une seule réalisée cette année (abords du pôle santé)  
(subventionné à 51 %)
- Aménagement des Rioux II (permis d'aménager)
- Abri et bâche pour bac à sable cour école,
- Isolation phonique assemblée
- Abergement et étanchéité église (toiture du cœur l'an prochain
- Algeco foot
- Plantation d'arbres à l'école
- Local bouliste : création de salles
- Refection muret pont de sumène
- Déplacement jardin d'enfants JPB
- Voirie
- Saleuse camion
- autres : perforateur, container à ce jour, rénovation appartement école.

Recettes d'investissement :

FCTVA, subventions, emprunts, virement de la section de fonctionnement

Récapitulatif :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES :</b>		
Prévisions	1 611 960.00 €	3 803 956.66 €
Excédent de fonctionnement reporté	229 124.69 €	
<b>DEPENSES :</b>		
Prévisions	1 841 084.69 €	3 488 954.69 €
Solde d'exécution reporté		315 001.97 €

Vote du budget principal 2024 : unanimité

1.2. Budget annexe « Centrales Photovoltaïques »

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES :</b>		
Prévisions	90 116.00 €	33 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	39 142.85 €	2 942.82 €
<b>DEPENSES :</b>		
Prévisions	129 258.85 €	35 942.82 €

Vote du budget annexe Centrales Photovoltaïques 2024 : unanimité

1.3. Budget annexe « Pôle Santé »

L'estimation des loyers à venir sera affiné avec les surfaces définitives.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES :</b>		
Prévisions	28 617.00 €	2 469 405.90 €
<b>DEPENSES :</b>		
Prévisions	28 617.00 €	2 314 512.96 €
Solde d'exécution reporté		154 892.94 €

Vote du budget annexe Pôle Santé 2024 : unanimité

1.4. Budget annexe « Lotissement Les Bleuets »

Reste la voirie à réaliser, tous les lots étant construits.

	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES :</b>	
Prévisions	20 508.76 €
Excédent de fonctionnement reporté	12 491.24 €
<b>DEPENSES :</b>	
Prévisions	33 000.00 €

Vote du budget annexe Lotissement Les Bleuets 2024 : unanimité

1.5. Budget annexe « Lotissement Les Rives de la Sumène »

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES :</b>		
Prévisions	26 506.80 €	31 975.80 €
Solde d'exécution reportée	0.20 €	
<b>DEPENSES :</b>		
Prévisions	26 507.00 €	31 975.80 €

Vote du budget annexe Lotissement Les Rives de la Sumène 2024 : unanimité

2. Vote des taux d'imposition des trois taxes locales directes

Voir point 1.1.

3. Détail du compte 6232

Franck PAILLON propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que les sapins, les décorations de Noël, les dépenses liées aux diverses manifestations (Marché de Noël, Les Carrières en fête, journée de l'environnement, journée du patrimoine, fête votive, etc...), les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- les friandises pour les enfants dans la limite de 20 € par enfant,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles, dans la limite de 150 € par personne récompensée. Une nouvelle délibération sera prise pour des remises d'un montant plus important pour une récompense le justifiant.
- les frais de restauration des élus, des employés communaux, des bénévoles liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels, dans la limite de 20 € par personne,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les feux d'artifices, concerts, animations et sonorisations,
- les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Vote : unanimité

#### 4. Bourse d'été jobs jeunes

Danièle VALLERY rappelle la démarche jobs d'été réalisée chaque année et propose de reconduire l'opération pour cette année 2024 en rappelant le principe : mise en place pendant les vacances scolaires d'été de chantiers pour les jeunes âgés de 16 ans révolus à 18 ans. Ces chantiers se déroulent par période d'une semaine pour un horaire de 20 heures et visent tous petits travaux utiles à l'ensemble des services communaux.

En contrepartie des tâches effectuées, la mairie octroi une aide de 120 € à la formation au permis de conduire, formations aux métiers de l'animation ou à l'adhésion totale ou partielle à une ou plusieurs associations communales, culturelles ou sportives. Pour ce faire, la commune passera des conventions avec les auto-écoles de l'agglomération, avec des organismes proposant des formations aux métiers de l'animation ou avec des associations culturelles, sportives ou communales.

Le nombre de jeunes retenus serait au maximum de 15 sur la période définie avec 5 conditions de recrutement :

- Résider sur la commune,
- Avoir entre 16 ans révolus et 18 ans,
- Être mobile,
- Faire preuve de motivation,
- Obtenir l'autorisation parentale.

Communication à faire autour de cet événement.

Vote : unanimité

#### 5. Participation financière de la commune au Sivom de Fleuve en Vallées

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande du conseil syndical du SIVOM « De fleuve en Vallées » pour fixer la participation des communes adhérentes pour l'année 2024.

Pour la commune de Blavozy, cette participation est fixée à la somme de 43 643 €.

Vote : unanimité

#### 6. Subvention emploi éducateur sportif

Franck PAILLON rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif. Il propose la reconduction de ces aides pour les clubs bénéficiaires :

- 792 € pour le club de Judo, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 2 736 € pour l'USB correspondant à 76 heures par mois au taux de 3 € par heure
- 1 080 € pour le club de Hand Saint Germain-Blavozy correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 960 € pour l'Entente Foot correspondant à 40 h par mois au taux de 2 € par heure ;

Vote : 18 voix Pour et 1 Abstention

#### 7. Fongibilité des crédits

Franck PAILLON rappelle l'adoption de la nomenclature comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dont les règles budgétaires assouplies offrent une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Cette fongibilité se traduit ainsi : dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vote : unanimité pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

## 8. Rénovation thermique du gymnase : validation APD et Avenant MOE

### Validation APD :

Franck PAILLON rappelle le projet qui consiste en la rénovation énergétique du Gymnase de Blavozy et dont une subvention Fonds Vert a été sollicitée lors du précédent conseil municipal. Ce bâtiment construit au début des années 80 nécessite des travaux d'isolation importants.

L'objectif de ces travaux est de permettre au moins 40 % d'économie d'énergie finale par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les principaux travaux envisagés comprennent :

- Rénovation de la toiture : couverture acier, complexe de couverture métallique multicouche, châssis de désenfumage, traitement des eaux pluviales, peinture
- Menuiseries extérieures aluminium
- Menuiseries intérieures
- Plâtrerie, peinture
- Sols souples

Il présente ensuite l'Avant-Projet Définitif, poste par poste pour la totalité des travaux, évalués à 684 355 € HT 821 226 TTC

La validation de cet APD va permettre de lancer la consultation dans un premier temps du lot « rénovation de la toiture », celle-ci présentant des infiltrations rendant le bâtiment inutilisable en cas de pluie notamment.

Vote : unanimité pour validation de l'APD

### Avenant à MOE :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 28 novembre 2022 au groupement ENCRAGE ARCHITECTURE-AVP, ECONOMIE-AVP INGENIERIE, et BET ROCHARD, pour une rémunération totale de 91 500 € HT soit un taux de rémunération à 7.50 % du montant des travaux HT estimé à 1 220 000 €.

À la suite du projet arrêté au terme de l'APD un 1<sup>er</sup> avenant a été signé le 9 juin 2023.

Depuis et compte tenu de l'évolution du projet et des travaux devenus nécessaires pour la partie gymnase, il convient de modifier le marché comme suit :

Les travaux de l'opération ont été scindés globalement en 2 tranches ;

Tranche 1 : Les travaux relatifs au RDC du Centre Socio Culturel

Tranche 2 : Les travaux relatifs au Gymnase

L'APD de la tranche 1 a été validé au montant de 1 044 842.40€ HT

La tranche 2 était estimée à 460 000€ au moment du premier avenant, hors travaux de couverture. La tranche 2 a été facturée jusqu'à 50% de l'APD.

Les travaux de la tranche 2 ont été complétés par l'intégration des travaux de remplacement de couverture et l'APD de la tranche 2 a été mis à jour. Le nouveau montant APD de la tranche 2 est de 684 355 € HT

L'avenant 2 concerne l'actualisation du montant des honoraires selon le nouveau montant travaux de la tranche 2 comptés sur toutes les phases ultérieures à 50% de l'APD.

La commune souhaite lancer la consultation partielle de la tranche 2 correspondant aux travaux de couverture pour un montant de 232 005 €.

D'un commun accord, il est convenu, que la tranche 2 sera facturée comme suit :

- Jusqu'à 100% de l'APD et de de l'autorisation d'urbanisme ;
- Au prorata des travaux engagés pour les autres phases (soit 232 005 / 684 355 = 33.9% du montant)



L'incidence financière de l'avenant 2 est la suivante :

Montant de l'avenant 2 / avenant 1 :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 11 526,25€

Montant TTC : 13 831,50€

% d'écart introduit par l'avenant : + 10.21%

Montant de l'avenant 2 / marché :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 32 890,19€

Montant TTC : 39 468,23€

% d'écart introduit par l'avenant : + 35.95%

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 124 390,19 €

Montant TTC : 149 268,23 €

Vote : unanimité

#### 9. Réhabilitation bâtiment vacant pour Mairie : choix des entreprises

Présentation du rapport d'analyse des offres par Franck PAILLON permettant de proposer les entreprises suivantes :

Lot 3 « plâtrerie peinture » :

Entreprise PERETTI, St Germain Laprade (43)

Pour un montant HT de 60 195.97 €

Lot 4 « Menuiseries intérieures » :

Entreprise CHAPUIS MENUISERIE, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant HT de 48 484.00 €

Lot 5 « Sols Souples » :

Entreprise ASTRUC, Brives Charensac (43)

Pour un montant HT de 16 326.25 €

Lot 6 « chape » :

Entreprise ASTRUC, Brives Charensac (43)

Pour un montant HT de 15 581.12 €

Lot 8 « plomberie, chauffage, ventilation » :

Entreprise LASHERME, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant HT de 46 272.40 €

Lot 9 « électricité-courants faibles-ssi » :

Entreprise RAFFIER SOUVETON, Le Puy-en-Velay (43)

Pour un montant HT de 28 850.00 €

Le lot 7 « Portes Automatiques » a été déclaré sans suite, face à de nouvelles données techniques. Il fait l'objet d'une nouvelle consultation en cours.

Vote : unanimité

#### 10. Lotissement Les Bleuets : choix de l'entreprise pour voirie

Présentation de l'analyse des offres par Michel BEGON, permettant d'attribuer les travaux à l'entreprise BROC Travaux Routiers, St Pierre Eynac, pour un montant HT de 25 500 €

Vote : unanimité

11. SDE : adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de Blavozy, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Il est proposé l'adhésion de la commune de Blavozy au groupement de commandes précité et l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes

Vote : unanimité

### III. PERSONNEL

#### 1. Création de poste

Compte tenu de la réorganisation des services à la suite d'un départ en retraite, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de service fixée à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Vote : unanimité

#### 2. CDD :

L'agent recruté en Parcours Emploi Compétence fini son contrat le 14 mai. Il est proposé de le recruter en CDD pour 3 mois, pour palier notamment au mi-temps thérapeutique d'un autre agent jusqu'à fin septembre.

#### IV. FONCIER

Comme évoqué au dernier conseil et pour rappel, la commune a été sollicitée par des habitants des Salins pour un mur de soutènement communal en limite de leur propriété, qui menace de s'effondrer. Pour limiter le cout de la réfection, il est proposé au conseil municipal de leur vendre 35 m<sup>2</sup> environ de terrain communal. Le prix est fixé à 1000 euros, les frais de bornage et de notaire restant à la charge des acquéreurs

En attente du document d'arpentage avant validation officielle en conseil municipal.

#### V. DIVERS

##### 5.1. Aménagement de bourg

Comme vu précédemment, cet aménagement est phasé en plusieurs tranches. Une rencontre avec le Bureau d'Etudes sera organisée avec la commission travaux pour présentation des esquisses et amendement du projet.

##### 5.2. Carrières

La commune est liée avec les carriers par des contrats de fortagage (entreprise LHOSTE et entreprise BADIOU), révisables tous les 3 ans. L'entreprise BADIOU souhaite s'agrandir et sollicite la commune en ce sens. Un groupe de travail composé de Franck PAILLON, Serge ABOULIN, Michel BEGON et Sébastien GAGNE est constitué pour travailler sur le sujet.

##### 5.3. PLU :

Franck PAILLON fait part de la nécessité de revoir le PLU, document qui règlemente le droit à construire sur la commune depuis son adoption en octobre 2019. Afin de répondre aux contraintes actuelles, il convient d'engager une réflexion sur la modification ou la révision du PLU. Une ligne budgétaire est inscrite à cette effet.

##### 5.4. Chasse aux œufs :

66 enfants ont participé, voir pour une meilleure implication des élus

##### 5.5. Vogue :

6 manèges et les saltimbanques seront présents

##### 5.6. Rencontre avec une ergothérapeute pour le pôle santé

##### 5.7. Visite de chantier de la cathédrale : voir qui peut y aller

5.8. Invitation pour visiter le GAEC de la Limousine safranée à Doux dans le cadre du projet manger local et bio

##### 5.9. Invitation reconstitution historique du 8 mai 1945 à Coubon : samedi 11 mai

Fin de la séance à 21h31

Le Maire  
Franck PAILLON



La secrétaire de séance  
Valérie GAGNE

